

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) — BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR ATI



Objectifs

Valider tout ou partie (validation par blocs de compétences) du BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR – ATI

Contenus

– Atelier méthodologique : comprendre et s'appropriier le contenu et la finalité du livret 2 – Entretien avec l'expert du diplôme : aider les candidats à repérer et choisir les activités les plus significatives à développer dans le livret 2 – Suivis individuels : accompagner le bénéficiaire à la rédaction de son livret 2 (point sur l'avancement du dossier VAE et conseils rédactionnels) – Ateliers de préparation à l'oral du jury : appréhender le rôle du jury et ses attentes, construire un argumentaire de soutenance, simulation d'entretien

Pré-requis

Avoir reçu sa recevabilité VAE au titre du livret 1 et pouvoir justifier (sauf cas particulier) d'un an d'activité en temps plein (environ 1700 heures) dans une activité correspondant au diplôme visé

Public concerné

Validation

Validation totale ou partielle du diplôme visé En cas de validation partielle, le ou la candidat(e) peut bénéficier d'un conseil personnalisé post jury

Débouchés et poursuites d'études

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans le secteur de la production industrielle, en licence sciences et techniques pour l'ingénieur, en classe préparatoire ATS pour entrer dans une école d'ingénieur ou en école spécialisée.

Exemple(s) de formation(s) :

- Licence pro mention métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle
- Classe préparatoire ATS ingénierie industrielle